

DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE EN ZONE A BATIR**POMPE A CHALEUR**

<u>Documents à fournir</u>		<u>Nombre d'exemplaires</u>
<input type="checkbox"/>	Formulaire officiel d'autorisation de construire Compétence Conseil municipal et éventuellement annexes A1 et A2	5
<input type="checkbox"/>	Extrait du Registre foncier de moins de 6 mois	5
<input type="checkbox"/>	Carte topographique au 1/25000	5
<input type="checkbox"/>	Plan de situation (avec indication des distances entre la PAC et le récepteur et/ou la limite de la parcelle)	5
<input type="checkbox"/>	Photos de l'emplacement futur de la PAC	5
<input type="checkbox"/>	Formulaire bruit pour PAC	5
<input type="checkbox"/>	Formulaire EN-3 : Chauffage et eau chaude sanitaire	5
<input type="checkbox"/>	Fiche technique de la PAC	5

Selon le projet, des documents supplémentaires peuvent être demandés par le Service des constructions, le Service technique ou le Chargé de sécurité incendie afin de compléter le dossier.

Les demandes d'autorisation de construire en zone agricole doivent directement être adressées au Secrétariat cantonal des constructions (SeCC).